

RÔLE DE LA PRESSE DANS LA CONSOLIDATION DE LA DÉMOCRATIE AU NIGER (1991-2010)

Mouhamadou ABOUBACAR ABDOU

Université Abdou Moumouni de Niamey, Niger

mahamadouaboubacar271@gmail.com

Résumé : Le Niger a été la scène de bouleversements politiques importants à partir de 1991, date à laquelle le régime militaire a fait place à la démocratie et à ses corollaires, le multipartisme, le respect des libertés fondamentales et la liberté de presse. De nouveaux acteurs ont émergé sur les scènes politiques et sociales nigériennes : c'est le cas de la presse. La presse a participé à la création d'un nouvel espace public et à une reconfiguration du flux de communication entre les dirigeants et les citoyens. S'adressant aux populations dans leur langue, leur donnant aussi la parole, la presse a changé la nature des rapports entre les gouvernants et les administrés. Nous nous attacherons de montrer à travers cet article, le rôle que la presse joue dans la consolidation de la démocratie au Niger depuis l'avènement de la démocratie à 2010. Il s'agit aussi de comprendre les stratégies d'intervention adoptées par la presse nigérienne dans son effort de consolidation des acquis démocratiques. Par une application rigoureuse des canons méthodologiques propres aux sciences historiques, la recherche s'est faite sur la base des sources écrites et iconographiques.

Mots-clés : Presse, démocratie, rôle, consolidation, Niger

Abstract: Role of the press in the consolidation of democracy in Niger from 1991 to 2010 Niger was the scene of important political upheaval from 1991, when the military regime has been made to democracy and its corollars, multiparty, respect for fundamental freedoms and freedom of press. New actors emerged on Nigerian political and social scenes: this is the case of the press. While this press participates in the creation of a new public space and a reconfiguration of the flow of communication between leaders and citizens. Speaking to the people in their language, also giving them the floor, the press has changed the nature of the relationship between the governs and the administered. We will tackle to show through this article, the role that the press plays in the consolidation of democracy in Niger since the advent of democracy in 2010. It is also identity the intervention strategies adopted by the Nigerian press in its effort to consolidate democracy. By a rigorous application of the methodological guns of historical sciences, research was based on written and oral sources.

Keywords: Ease, democracy, role, consolidation, Niger

Introduction

Le continent africain a connu au cours des quinze dernières années de nombreux bouleversements politiques. Ces mouvements ont entraîné dans certains cas des changements de régime et dans d'autres cas de « simples réaménagements à la tête de l'État » (P. Noudjenoume, 1999, p.9). En effet, bien que cette période ait porté bien haut les aspirations au changement, la vague de démocratisation du continent s'est vite révélée n'être qu'un feu de paille pour plusieurs pays. Néanmoins, certains États ont véritablement réussi un tour de force en se débarrassant de régimes autoritaires et dictatoriaux pour se tourner vers le multipartisme, les élections libres et l'adoption de constitutions respectant les droits de la personne (P. Noudjenoume, 1999, p.9). C'est notamment le cas du Niger. En effet, l'histoire de la démocratie américaine rapporte que Thomas Jefferson¹, principal rédacteur de la Déclaration d'indépendance américaine avait laissé entendre ceci : « S'il m'appartenait de décider si nous devrions avoir un gouvernement sans journaux ou des journaux sans gouvernement, je n'hésiterais pas un seul instant à choisir la deuxième option » (J. Goodale, 1997, p.9). Une opinion confortée par le premier amendement à la constitution américaine, qui stipule : « Le Congrès ne fera aucune loi qui [...] restreigne la liberté [...] de la presse » (J. Goodale, 1997, p.9). Le législateur américain posait de cette façon le principe d'une presse libre, rempart de la démocratie, chien de garde des institutions. La volonté d'inventer une institution de veille aux côtés du législatif, de l'exécutif et du judiciaire est manifeste (J. E. Gbaguidi, 2008, p.3). Les relations que la presse entretient avec la démocratie, la place des médias dans une démocratie comprise comme type spécifique de gestion des hommes et des choses de la cité sont reconnues par tous les acteurs (J. E. Gbaguidi, 2008, p.3). La démocratie, comme mode de gestion de la cité appelle la participation consciente et responsable des citoyens à la vie publique et aux actions de développement. Cette participation requiert une condition sine qua non, l'information juste, régulière et complète (J. E. Gbaguidi, 2008, p.3).

Au Niger, la première Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation de 1991, a consacré la liberté de pensée, d'opinion, de réunion et de presse et libéralisé l'espace médiatique. Une libéralisation de l'espace médiatique qui a favorisé la prolifération des canaux de communication, des supports de l'information, une multiplication des contenants, qui n'a pas toujours été suivie d'une production de contenus de qualité susceptibles d'animer et d'enrichir le débat social, combien important pour une société en mutation comme la nôtre. A ce titre, les mass media, qui s'analysent comme un système, plus précisément, un sous-système d'un macro-système qu'est la société, par leurs actions répétitives quotidiennes contribuent à la stabilité du système, en le nourrissant en informations ; cette fonction dans un espace public démocratique prend une importance particulière. L'exploration de la problématique à l'ordre du jour nous permet de faire le point des actions des médias nigériens, en particulier la presse

¹ Microsoft ® Encarta ® 2006. © 1993-2005 Microsoft Corporation. Tous droits réservés

audiovisuelle et écrite, dans le contexte du renouveau démocratique. Son rôle en tant qu'instrument de démocratisation, de contrôle et de contre-pouvoir, son implication dans les processus électoraux, leur travail d'animation de la démocratie par l'ouverture d'espaces de débats ont fait d'elle une actrice clé dans le système (S. Capitant et M-S. Frère, 2011, p.26).

Au regard de cette réalité, nous souhaitons à travers cette recherche, fournir quelques éléments d'analyses sur la démarche contributive de la presse nigérienne dans la consolidation des acquis démocratiques, et ainsi proposer un nouvel angle d'analyse sur la question du rôle de la presse dans un système démocratique. Alors, quel rôle joue la presse nigérienne pour la consolidation de la démocratie ? Comment contribue-t-elle à la consolidation et au développement de la démocratie ? Autant d'interrogations auxquelles nous tenteront répondre le cadre du présent travail. Dans cette perspective, nous émettons les hypothèses suivantes :

- la presse nigérienne contribue à la construction et à la consolidation des acquis démocratiques. Au Niger, la démocratisation a enregistré des acquis incontestables, et la liberté de la presse figure au premier rang de ceux-ci ;
- cette contribution de la presse à la consolidation de la démocratie est intimement liée à sa participation aux grands débats sur le plan socio-politique, économique et éducatif.

Dans la tradition académique de toutes les sciences, il est toujours recommandé à tout chercheur de faire mention de la méthodologie qu'il a mobilisée pour accomplir sa recherche. Dans cet article, nous interrogeons la matérialité spatiale et temporelle du rôle de la presse dans la consolidation de la démocratie au Niger en développant une approche historique. La démarche méthodologique consiste à faire un état des lieux sur la presse nigérienne; ceci à travers une revue de la littérature et la capitalisation des bases de données existantes. L'approche historique permet de comprendre l'évolution des événements liés au processus démocratique et du rôle joué par la presse, notamment dans la consolidation des acquis démocratiques. L'analyse historique offre un intérêt à la fois scientifique et opérationnel, en venant compléter les résultats déjà obtenus par une méthode fondée sur d'autres analyses.

1. Quelques données générales sur le Niger (1960-2010)

Ancienne colonie française, le Niger est un pays enclavé de l'Afrique de l'ouest avec une superficie de 1267000 km² et une population estimée à 17,16 millions d'habitants selon les estimations de 2012. Le pays s'étale entre le Sahara et le sahel et sert ainsi de trait d'union entre le Maghreb et l'Afrique subsaharienne. Il fait frontière avec la Libye et l'Algérie au nord; le Tchad à l'Est ; le Burkina Faso et le Mali à l'ouest et le Nigeria et le Bénin au sud. La situation géographique du Niger fait de lui un carrefour d'échanges entre l'Afrique du

Nord et l'Afrique au sud du Sahara, situé en Afrique occidentale entre les parallèles 11°37 et 23°33 de latitude nord d'une part, et les méridiens 16° de longitude est et 0°10 de longitude ouest d'autre part. Il est le plus vaste des pays de l'Afrique occidentale et se classe 6e à l'échelle continentale (après l'Algérie, la République démocratique du Congo, le Soudan, la Libye et le Tchad). Le Niger comprend une zone méridionale au climat de type soudanien et sud-sahélien. Au nord de la ligne Filingué-Tahoua-Tanout, elle fait place au climat nord-sahélien, puis au climat saharien dans le Nord, le massif de l'Aïr et les plaines qui l'entourent. Après son accession à l'indépendance le 03 Août 1960, le Niger s'est doté d'une Constitution votée par referendum consacrant la mise en place d'un parlement et la prise de fonction du premier Président démocratiquement élu en la personne du Président Diori Hamani. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la stabilité politique et institutionnelle était assurée aux prises de la répression et de l'élimination physique des adversaires. L'opposition politique réprimée s'était exilée à l'extérieur du pays, l'exclusion était systématique et les opinions contraires étaient stigmatisées. Seul le PPN-RDA (le parti au pouvoir) régnait en maître car parti-Etat (M. N. Saidou, 2015, p.263). Cette situation a profondément affecté la cohésion sociale d'un pays qui vient juste de commencer à respirer l'air de la liberté car, seule une partie des nigériens gouvernaient, les autres interdits de tous leurs droits élémentaires même de survie. C'est dans ces conditions du « semblant démocratique » qu'un groupe d'officiers des forces armées nigériennes à leur tête le Lieutenant-colonel Seyni Kountché s'emparèrent du pouvoir le 15 Avril 1974. La répression était à son point culminant et tout semblant d'acquis républicains et démocratiques s'est très vite étioilé (M. N. Saidou, 2015, p.263). La dictature s'installe et le peuple obligé de s'unir par la peur du chef. La psychose s'était progressivement installée et le peuple s'en est accommodée : une forme de stabilité de façade fondée sur les renseignements généraux internes et externes (M. N. Saidou, 2015, p.163). Son chef d'état-major, le colonel Ali Saïbou, lui succède, relâche certains prisonniers politiques, libéralise la législation et la politique nigérienne et promulgue une nouvelle Constitution². Toutefois, face aux demandes de la société civile en faveur de l'institution d'un régime démocratique et multipartite, le régime finit par les accepter à la fin 1990. De nouveaux partis et mouvements civiques font leur apparition et une conférence nationale pour la paix civile est organisée du 29 juillet au 03 novembre 1991. Elle aboutit à l'abrogation de la Charte nationale, la dissolution de l'Assemblée nationale et du gouvernement. Un gouvernement de transition vers la démocratie voit le jour. Amadou Cheïffou est désigné Premier ministre en octobre 1991 (M. N. Saidou, 2015, p.163). En avril 1993, Mahamane Ousmane devient président après une élection considérée comme démocratique³. Si l'économie va en se dégradant, certaines réalisations sont à souligner, comme l'organisation réussie d'un référendum constitutionnel,

² <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Niger&oldid=177249706>, consulté le 07/12/2020 à 16h25

³ <https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Niger&oldid=177249706>, consulté le 07/12/2020 à 16h28

l'adoption d'un code électoral ainsi que celle d'un Code Rural et enfin la tenue d'une série d'élections libres, dans un climat pacifié et sur tout le territoire. La liberté de la presse permet alors l'éclosion de nombreux journaux indépendants. Quelques années plus tard, profitant d'une mauvaise gestion de la cohabitation démocratique pourtant prévue par la loi fondamentale du pays, un groupe de militaires à leur tête le colonel Ibrahim Baré Maïnassara renverse le régime démocratiquement mis en place pour le remplacer par un Conseil de salut national (CSN) qui à son tour, plonge le pays dans une crise politique et institutionnelle sans précédent. Les difficultés grandissantes de l'époque ont poussé le commandant Daouda Wanké à assassiner le Président Ibrahim Baré Maïnassara mettant lui aussi en place un Conseil mais cette fois-ci dit de réconciliation nationale (M. N. Saidou, 2015, p.264).

Après cette transition militaire, le pays a renoué avec l'ère démocratique avec l'élection du président Tandja Mahamadou le 24 Novembre 1999. Neuf ans après de stabilité politique, l'année 2009 devait être celle des élections générales marquant la fin du deuxième mandat du président Tandja Mahamadou et consacrant pour la première fois le passage à témoin d'un président démocratiquement élu à un autre dans des conditions d'une alternance démocratique réussie (M. N. Saidou, 2015, p.264). Malheureusement à cette époque décisive de la stabilité politique du Niger, le Président Tandja a choisi de rempiler pour un troisième mandat alors que la Constitution le lui empêchait. Les luttes politiques et sociales se déclenchèrent et le pays devient ingouvernable. Toute la communauté internationale était au chevet du Niger pour empêcher l'opération "TAZARTCHE" qualifiée d'anticonstitutionnelle par la Cour constitutionnelle et qui divise le peuple nigérien (Saidou, 2015 : 264). Le 18 Février 2010, le commandant d'escadron Salou Djibo s'empare du pouvoir et assure la transition militaro-politique de 15 mois avant d'organiser le referendum le 10 Novembre 2010 et organiser les élections générales.

2. Clarification conceptuelle

Dans le but de rendre plus agréable la lecture de ce document, de cerner le contour de ce sujet afin de le rendre compréhensible, il nous paraît très important de définir le concept de la démocratie.

2.1 La démocratie : de quoi s'agit-il ?

Le mot démocratie est difficile à comprendre, chacun le comprend à sa manière. Même si Stockton, dans son étude sur la démocratie d'Athènes, tente d'en proposer une définition. Pour lui : Ce mot était *dēmokratia*, un composé de *dēmos* (« peuple ») et *kratos* (« pouvoir » ou « gouvernement ») [...] Ce système de gouvernement d'Athènes était unique, et l'exemple pour toutes les autres sociétés de la Grèce : « Il s'appelait « démocratie » parce qu'il défend les intérêts non seulement de peu de privilégiés mais de la masse de ses citoyens. (Stockton cité par C. Gnonzion, 2017, p.93). Ce système de gouvernement né dans la Grèce

antique est aujourd'hui l'idéal vers lequel tendent tous les peuples (Debbasch, cité par C. Gnonzion, 2017, p.93). La démocratie constitue une fatalité pour toutes les sociétés modernes, si l'on s'en tient à la perception qu'en donne Alexis de Tocqueville (de Tocqueville, 1981, p.569). Mais cette conception absolue de la démocratie en fait en même temps, un concept qu'il n'est pas facile à définir, dans la mesure où elle apparaît comme un idéal difficile à appliquer « car la plupart des régimes politiques qui s'en réclament n'en sont qu'une approximation ». (Debbasch cité par C. Gnonzion, 2017, p.93). Ainsi la démocratie peut être définie comme étant le gouvernement du peuple par le peuple. La conséquence d'une telle définition de la démocratie est que tout individu majeur, capable juridiquement, non frappé de déchéance dispose d'un droit de vote. On pourra déduire de cette situation que dans un premier temps, le suffrage universel apparaît comme la condition indispensable et le premier élément de la démocratie (J. E. Gbaguidi, 2008, p.15). Dans l'histoire de l'humanité, deux théories se sont opposées dans la mise en œuvre de la démocratie. Rousseau J.J, partisan du régime de confusion des pouvoirs soutenait que le pouvoir du peuple était un et un seul, donc indivisible (J. E. Gbaguidi, 2008, p.15). Partant, l'Assemblée des élus du peuple était indiquée pour avoir tout le pouvoir, un pouvoir qui ne puisse être limité par un quelconque pouvoir, exécutif ou législatif fut-il. A cette approche s'oppose celle de Montesquieu, qui estimait que la liberté des citoyens ne peut être assurée que si l'autorité est divisée de telle sorte que les détenteurs de chaque fraction de pouvoir se contrôlent et se limitent mutuellement. Il faut, disait-il, que le pouvoir arrête le pouvoir. L'histoire nous enseigne que les deux théories ont conduit à deux types de régimes démocratiques (J. E. Gbaguidi, 2008, p.15). La première, à la démocratie dite populaire avec confusion de pouvoir ; la seconde, à la démocratie représentative, présidentielle ou parlementaire, qui a pour le moment montré plus d'égards pour le respect des droits de l'homme et du citoyen. Election libre au suffrage universel ou séparation des pouvoirs, la Révolution française, aux dires de Mulhmann G, qui parle sous le contrôle de l'ensemble de la classe des spécialistes, « a consacré le journalisme comme une instance clef de la démocratie. Elle a accéléré de manière spectaculaire le développement des journaux, et ce faisant, elle les a révélés comme des propagandistes essentiels du bouleversement politique en cours » (G. Mulhmann, 2004, p.276). En définitive, la démocratie en ce 21^{ème} siècle, se lit à travers un faisceau d'indices que sont : élections libres, séparation des pouvoirs, liberté d'expression et de presse. La lecture doit se faire dans une approche combinée de tous ces éléments sus cités (J. E. Gbaguidi, 2008, p.15).

2.2 Le début de la presse au Niger

L'histoire de la presse Nigériennes a été longue, lente et a traversé des périodes tantôt calmes, tantôt mouvementées à l'image de la situation politique. La première publication parue au Niger, «Cahiers nigériens», date de 1933. Elle était destinée aux cadres et auxiliaires de l'administration coloniale. «Niger information» sera publié plus tard en 1955 mais, comme le premier, il appartenait à l'administration coloniale et ne livrait que des informations l'intéressant ou la concernant. Mais il ne faut pas croire que la lecture des nigériens «instruits» de l'époque coloniale se limitait aux feuilles administratives (FAO, 2003). Plusieurs d'entre eux étaient abonnés aux journaux paraissant notamment à Dakar et à Paris. Il y avait aussi des publications de corporations et d'associations qui participaient à l'information et même à la formation du cercle restreint de lecteurs. En 1962 est créé un Commissariat général à l'information (CGI); sous son impulsion sont nés un quotidien ronéotypé «le Temps du Niger» et un hebdomadaire imprimé «Le Niger» avec l'avènement des militaires au pouvoir en 1974. Le «Sahel» remplaça le «Temps du Niger» et le «Niger» sera désormais appelé «Sahel dimanche» (FAO, 2003). En 1963, parut «*Labari*» qui deviendra peu de temps après «Temps du Niger». Ce dernier prendra le titre de «Le Sahel» alors que naissait «Sahel Hebdo» qui deviendra, en 1985, «Sahel Dimanche». Il faut attendre le 23 juillet 1987 pour que soit créée une agence de presse dénommée «ANP» (Ordonnance n° 87-23 du 23 juillet 1987) dont les premiers équipements de téléimprimeurs sont de la même année. La modernisation en micro-ordinateur, imprimante et modem (microordinateur Compaq Prolinea 4/33BLV, imprimante Epson LQ870 et modem AT5773B) a eu lieu en 1994 et sa consolidation en 1997/98 avec l'acquisition d'autres ordinateurs (Compaq Desk pro et imprimante laser MCF) et modem robotics 56600). L'Ordonnance n° 89-26 du 8 décembre 1989 porte la création de l'Office national d'édition et de presse (ONEP) avec l'acquisition, en 1991-1992, d'une imprimerie complète et d'une machine Machintosh avec PAO. La consolidation est intervenue grâce aux dons japonais, allemands et chinois en 1993, 1994 et 1995 par l'acquisition des tireuses plieuses et des appareils de photogravure. Ce sont là, aujourd'hui encore, les deux structures qu'affiche la presse écrite gouvernementale au Niger. Le développement de la presse écrite privée s'est fait en fonction des régimes politiques en place. C'est ainsi que pendant toute la période de la première République et celle de l'Etat d'exception (1960-1989), cette presse se composait pour l'essentiel d'organes corporatistes tels «*Ma'ay Kaci*» de l'USTN, «Béret vert des Forces armées nigériennes» ou encore «*Ganga*» des services d'alphabétisation, tous parus dans les années 1970. En 1985 paraissent les titres «Kazel» des arts et spectacles et «Miroir du sport»; en 1987, deux autres titres viennent étoffer les kiosques, notamment «l'Opérateur économique» et le «Magazine culturel» en 1988 (FAO, 2003). On notera la publication de «Promo sport et «*Iqra*», un mensuel d'obédience islamique. Le dernier né de cette série de journaux privés corporatistes est la «Marche» paru en 1989. C'est seulement à

partir de 1990, à la faveur du vent démocratique, que naissent les premiers journaux d'opinion et de réflexion au Niger. Ce sont pour la plupart des hebdomadaires. On peut citer entre autres «*Haské*» (mai 1990), «*Le Républicain*» (juin 1991), «*Anfani*» (janvier 1992), «*Tribune du peuple*» (mai 1993), «*Alternative*» (septembre 1994), «*le citoyen*» (1996) et, plus récemment encore, «*Le témoin*», «*Le canard*», «*Le flic*», «*L'enquêteur*», «*Le soleil*» et «*La hache*». La presse écrite en langue nationale occupe également une place non négligeable dans l'histoire générale de la presse au Niger. C'est surtout dans le secteur rural qu'elle a tiré ses lettres de noblesse en soutenant l'action d'alphabétisation fonctionnelle. Mais, en 1974, l'Etat a procédé à une réorientation des missions de la presse rurale en élargissant son champ d'action. Cette réorientation visait à faire de la presse rurale de véritables organes pour informer les populations rurales sur les événements locaux, régionaux, nationaux et internationaux, assurer le dialogue à tous les niveaux, susciter et renforcer les connaissances intellectuelles des populations rurales, les aider à améliorer leurs conditions de vie et à mieux participer aux projets de développement. Mais qu'il s'agisse de la presse rurale, des publications régionales ou même nationales, les journaux en langues nationales, cessaient toujours de paraître dès que le sponsor se retirait. Sur près de 60 titres recensés en 1985 dans les départements de Maradi et Zinder, seul «*Haské Maganin Duhu*» continue à paraître car il bénéficie de l'appui du Projet de développement rural de l'arrondissement (PDRA/FIDA) (FAO, 2003).

3. Enjeux de la presse pour la démocratie

La presse est un outil d'information reconnu, mais aussi un support majeur pour la publicité (apparue aux XVII^e et XVIII^e siècles sous forme de placards, les annonceurs devenant peu à peu le principal financeur du journal), et la presse écrite a été durant les guerres un important outil de propagande (M-S. Frère, 2005, p.6). L'évolution des médias en Afrique subsaharienne francophone semble marquée par le fait que ces derniers n'ont pas été au seul service de l'information du citoyen. Durant la période coloniale, les premiers journaux ont eu pour vocation de servir d'abord l'administration métropolitaine et ses agents ou les stratégies d'évangélisation des missions, avant de jouer, une fois les libertés politiques octroyées après la Deuxième Guerre mondiale, le rôle de portevoix des ambitions politiques locales (M-S. Frère, 2005, p.6). Après les indépendances, cette dynamique réelle, même si limitée dans ses ambitions citoyennes et son impact potentiel, s'est trouvée entravée par des mesures restrictives adoptées par les nouveaux pouvoirs qui ont mis fin aux initiatives privées dans presque tous les pays. Le monopole étatique a été imposé aux médias au prétexte que ces derniers devaient servir les objectifs d'union et de consolidation nationale⁴ (M-S. Frère, 2005, p.7). Au Niger, dans le cadre de

⁴ Il faut noter quelques rares exceptions : ainsi, la Haute-Volta où une presse privée s'est développée durant les années 1970, ou le Sénégal. En outre, quelques pays continuaient à disposer de titres confessionnels apolitiques (La Croix au Bénin, La Semaine africaine au Congo-Brazzaville, Kinyamateka au Rwanda...).

l'établissement de la démocratie la presse Nigérienne a joué un rôle considérable. La presse a établi un espace public nouveau, et permet à certains groupes sociaux de faire entendre leurs voix et de préciser leurs préoccupations collectives aux dirigeants. En ce sens, nous partageons le point de vue de Marie-Frère exprimé dans sa thèse de doctorat publiée en 2000 et intitulée « Presse et démocratie en Afrique francophone : les maux et les mots de transition au Bénin et au Niger » lorsqu'elle affirme que le contenu des médias africains, souvent ignoré des débats scientifiques, renferme une analyse endogène des problèmes économiques, politiques et sociaux (M-S. Frère, 2005, p.7). Ainsi, la presse symbolise dès le début de la transition nigérienne, « la restitution de la liberté d'expression à des populations longtemps laissées sans voix ; elle s'affirme non seulement comme le témoin privilégié, mais aussi comme juge et comme actrice du processus démocratique » (M-S. Frère, 2000, p.19). Comme l'auteur le suggère, la presse nigérienne est un acteur incontournable de la démocratie et devient une variable intéressante dans l'analyse des enjeux démocratiques auxquels le Niger fait face. Avec l'émergence des premiers journaux s'est accompagné d'une diversité d'analyser touchant la vie nationale et internationale. Les nigériens habitués à recevoir les informations des quelques rares organes (le *sahel*, *sahel dimanche* et autre parutions occasionnelles) se retrouvent avec une diversité de journaux tels *Haske*, le *Républicain*, le *Démocrate*, *Tribune du peuple*...). Cette quasi-disponibilité des nouvelles a créé chez le public, un déclic le forçant d'être de plein pied dans le jeu démocratique. La presse, nous fournit une réflexion sur la démocratie, une réflexion qui est produite localement et destinée à l'élite nigérienne : les élus, les enseignants, les étudiants, les cadres et les autres professionnels des médias (C. Adélakoun, 2008, p.20). La presse nigérienne a participé activement à la transition politique et participe aujourd'hui au processus de démocratisation du pays. L'espace public qu'elle crée est restreint, certes, mais tout aussi réel. Le discours de la presse est le reflet du discours d'une partie de l'élite. Cette élite parfois exclue du pouvoir tente d'influencer d'un côté la population et de l'autre les autorités en place (C. Adélakoun, 2008, p.21). Il est alors intéressant de savoir ce qu'elle dit sur les enjeux et les défis politiques et sociaux que doit relever le pays. A l'heure où le processus de consolidation démocratique semble bien établi, les enjeux auxquels font face le gouvernement et les populations tels que relatés par la presse, seraient reliés à la moralisation de la vie publique, au clientélisme, aux rivalités électorales et aux contraintes économiques (C. Adélakoun, 2008, p.21).. On serait d'ailleurs tenté d'affirmer :

[...] qu'il n'y a pas de démocratie véritable sans larges informations. Force nous est de reconnaître que l'information est à la base de la formation et de l'éveil de l'opinion nationale. "Cette dernière est un arbitre, une conscience ; nous dirons presque que c'est un tribunal, dépourvu certes de pouvoir juridique mais redoute. C'est le for intérieur d'une nation"

A. Tiémogo (2000, p.51)

Si la presse a contribué à l'éveil de l'opinion nationale, elle lui a aussi servi de catalyseur dans le bouleversement de l'ordre ancien. L'information, constitue ainsi donc le socle même de la démocratie. Elle sert de trait d'union entre les gouvernants et les gouvernés. Pendant les premières années de la liberté de la presse, la presse s'est comportée tantôt comme témoin, tantôt comme acteur amplifiant parfois la crise par la manipulation de l'information. Dès lors, l'information est devenu un centre d'intérêt attrayant pour le pouvoir et la nouvelle classe politique. Pour pallier une éventuelle subversion que provoqueraient les analyses de la presse ou la divulgation de certaines informations, le pouvoir fait recourt à des mesures impopulaires. En témoignent les différentes obstructions visant à museler la liberté de la presse, d'intimidations, la tentative d'incendie de la nouvelle imprimerie du Niger (NIN), la destruction des locaux de journaux ou les expéditions punitives (agressions physiques des journalistes). Ce qui prouve que la presse est un contre-pouvoir gênant (A. Tiémogo, 2000, p.55). Aujourd'hui, grâce à l'apport des journaux privés, les pouvoirs publics sont amenés à reconnaître plus ou moins la mauvaise gouvernance dans laquelle le pays a été plongé. Aussi, le travail de la presse étant d'intérêt public, les pouvoirs publics se doivent de créer des conditions pratiques d'une véritable liberté d'expression et d'opinion, conformément aux exigences d'une véritable démocratie. Notons également que la presse privée Nigérienne a fait du chemin certes, les défis restent nombreux (A. Tiémogo, 2000, p.56). Elle a été de tous les combats dans l'établissement d'un État de droit et ses composantes. Aujourd'hui, les avis sont partagés quand il s'agit d'apprécier cette presse.

4. Presse : véhicules de domination ou acteurs incontournables de la démocratie ?

Dans la plupart des pays, des révisions constitutionnelles et légales entérinent le pluralisme médiatique (Frère, 2001) et les dirigeants, nouvellement élus (Alpha Oumar Konaré, Mamane Ousmane, Pascal Lissouba...) ou convertis à la démocratie pour sauver leur pouvoir (Mobutu Sese Seko, Juvénal Habyarimana, Gnassingbé Eyadema, Blaise Compaoré, Omar Bongo...), déclarent leur attachement à la liberté de la presse (M-S. Frère, 2005, p.11). C'est la période où l'on convoque régulièrement, à l'intérieur comme à l'extérieur du continent, l'esprit des Lumières : les références à Montesquieu, à la Révolution française sont omniprésentes. Les journaux adoptent des titres (*Le Républicain*, *Le Démocrate*, *Le Citoyen*, *L'Indépendant*, *L'Œil du peuple*, *L'Observateur*⁵...) qui rappellent effectivement ceux de 1789 en France et choisissent des devises tout

⁵ On retrouve *Le Républicain* au Niger, au Mali et au Bénin ; *Le Démocrate* au Niger, au Togo et au Mali ; *L'Observateur* au Tchad, au Burkina Faso, au Mali et en RDC ; *L'Œil du peuple* au Bénin et en Côte d'Ivoire ; *L'Indépendant* au Burkina Faso, au Cameroun, en Mauritanie, au Niger et en Guinée ; *Le Citoyen* au Burundi et en Guinée.

aussi significatives⁶ (M-S. Frère, 2005, p.11). En effet, les systèmes médiatiques comme le système scolaire peuvent devenir un outil de la classe dominante pour légitimer sa position économique. En conséquence, quel que soit le système politique en place, les médias peuvent participer à la légitimation du pouvoir et à la reproduction sociale des rapports existants. On considère que l'apparition de la presse a provoqué une recomposition du registre du politique et un réagencement des représentations que les acteurs ont de la sphère du politique (C. Adélakoun, 2008, pp.10-11). Comme le souligne Roland Cayrol, le lien entre information, opinion publique et système de gouvernement a été mis en lumière bien avant l'apparition des concepts modernes fondateurs de la démocratie (C. Roland, 1997). Aristote déjà insistait sur le rôle de l'opinion publique comme élément de soutien du pouvoir politique (C. Adélakoun, 2008, pp.11). Toutefois, ce lien a été singulièrement renforcé par la naissance de la démocratie, la conquête du suffrage universel et l'apparition de la presse de masse. Cayrol insiste également sur les critiques que l'on peut adresser aux médias; il constate que *« les médias sont le relais par excellence entre gouvernants et gouvernés et ce, pour le meilleur et le pire »* (Breton cité par C. Adélakoun, 2008, p.11). Selon Habermas la circulation d'information accentuée par les appareils médiatiques permet cette démocratie en action, car elle amène les citoyens à prendre part aux discussions qui animent leur société. Selon cette perspective, les médias sont le lien reliant des millions de citoyens anonymes, en leur donnant le sentiment de participer effectivement à la politique. Cela suppose l'existence d'individus plus ou moins autonomes, capables de se faire une opinion, non aliénés aux discours dominants, croyant aux idées et à l'argumentation et pas seulement à l'affrontement physique (C. Adélakoun, 2008, p.12). Dans le même ordre d'idées, Anne-Marie Gingras note que le lien entre liberté d'expression et démocratie prend sa source dans la notion de la souveraineté populaire, soit l'idée du pouvoir par le peuple pour le peuple (A. N. Gingras, 1999). Cette idée est fortement ancrée dans l'imaginaire populaire et correspond encore aujourd'hui à l'idéal démocratique (C. Adélakoun, 2008, p.13).

5. Quelle presse dans un Etat démocratique au Niger ?

Le pluralisme démocratique qui s'est substitué aux régimes d'exception et aux systèmes du parti unique constitue le fondement même d'un Etat de droit où les médias publics doivent s'ouvrir à tous les courants d'opinion et à toutes formes de pensée en vue d'entretenir un dialogue serein et permanent entre gouvernants et gouvernés (FAO, 2003). Pour démocratiser ainsi l'information afin qu'elle soit accessible à toutes les composantes de la communauté nationale, il faudra nécessairement déterminer les contours d'une presse nouvelle, pour donner un réel contenu à l'expression plurielle. C'est parce qu'ils exercent une influence certaine sur bien des comportements que les médias se trouvent être

⁶ Au Niger, la devise du Républicain est « Pour qu'on ne puisse pas abuser du pouvoir, il faut que par la disposition des choses le pouvoir arrête le pouvoir ».

l'une des pièces maîtresse du renouveau démocratique. C'est pourquoi la principale pomme de discorde entre pouvoir et opposition a, de tout temps, été le libre et équitable accès aux médias publics (FAO, 2003). On a souvent dit que ceux qui détiennent l'information possèdent aussi le pouvoir, ce qui explique en partie les tentatives du gouvernant à s'assurer le contrôle des médias et les raisons pour lesquelles l'opposition lui dénie cette prérogative. La classe politique, toutes tendances confondues, devra admettre que le financement des organes de presse avec des fonds publics ne devrait pas entraîner nécessairement l'assujettissement des médias aux autorités en place. C'est dans ce domaine, particulièrement sensible, que l'ensemble de la corporation doit faire preuve de fermeté pour se conformer aux normes déontologiques, parce qu'il y va de la réputation de la profession (FAO, 2003). Les journalistes doivent, à cet égard, se prémunir de l'arsenal administratif qui les protège pour ne pas se laisser impressionner par les injonctions des gouvernants ni prêter attention aux roucoulements et aux battements de paupières de l'opposition. Une telle pratique peut s'avérer illusoire tant que la nomination des responsables des médias publics dépendra directement du pouvoir. Dans cette perspective, le changement du statut des organes d'Etat revêt une importance capitale. Si la désignation des responsables devait répondre à des critères qui reposent uniquement sur la valeur intrinsèque des individus, le paysage médiatique du Niger se présenterait autrement puisque les mécanismes qui viendront compléter cette innovation pourront mettre les journalistes à l'abri du besoin et des tentations, pour qu'ils puissent enfin se positionner au-dessus et à l'écart de la mêlée. On privilégiera ainsi les critères de rendement au détriment des considérations sentimentales (FAO, 2003).

Conclusion

Au Niger et ailleurs en Afrique francophone, la presse et les journalistes ont été les acteurs directs d'une rupture radicale dans l'ordre politique (T. Perret, 2005, p.18). La presse est aux premières loges pour rendre compte du déroulement de la Conférence Nationale Souveraine (juillet-novembre 1991) et participer aux grands débats sur l'éducation, l'économie, l'emploi (T. Perret, 2005, p.22). Il a été établi précédemment que la presse nigérienne a joué un rôle primordial, pour qui s'intéresse tant soit peu à l'évolution politique récente de ce pays. D'abord, parce qu'elle s'est positionnée comme contre-pouvoir, juge et actrice dans le processus de transition, se muant par le fait même en vecteur privilégié du mouvement de contestation populaire. Ensuite, parce qu'elle a symbolisé la restitution d'une des libertés fondamentales si longtemps bafouée, la liberté d'expression.

Dans un contexte à bien des égards défavorable, la démocratisation a toutefois enregistré des acquis incontestables, et la liberté de la presse figure au premier rang de ceux-ci, comme le souligne aujourd'hui encore A. O. Konaré : « La liberté de la presse conditionne toutes les libertés, ici et ailleurs... c'est l'éveil

des consciences qui est... le fondement de la démocratie. » (A. O. Konaré, cité par T. Perret, 2005, p.30). De plus, cette presse participe à tracer les contours d'un nouvel espace public, lieu privilégié de médiation entre certains groupes sociaux et l'État. Pour la presse, si dorénavant un certain nombre de principes démocratiques semblent acquis, que ce soit en matière de liberté d'expression, de liberté d'association ou d'alternance électorale, la phase de consolidation du processus démocratique reste en cours (M-S. Frère, 2005, 17). Plusieurs défis demeurent entiers, surtout au sujet de la corruption, de la lutte contre la pauvreté et de l'implantation de véritables réformes économiques et institutionnelles. Il incombe aux élus de prendre les mesures nécessaires pour lutter contre ces fléaux qui pourraient constituer un obstacle à la consolidation démocratique du Niger. Les médias africains en général ont été eux aussi des médias « en transition », enjeux des « restaurations » et des « alternances piégées » (Coulibaly, 2003, cité par M-S. Frère, 2005, 17)), objets de l'attention de ceux qui souhaitent en user pour diffuser leur message. S'ils ont insulté, calomnié ou appelé à la haine, ils ont aussi réconcilié, servi de porte-voix aux plus démunis et défendu les droits de l'homme. Ils ont parfois simplement survécu, tâchant de continuer à informer leur public, et, pour certains, mûri dans des contextes complexes, subissant pressions, violences, pénuries et mépris. Leur simple existence fait que, désormais, à travers eux et grâce à eux, c'est une autre lecture du politique qui s'avère possible (M-S. Frère, 2005, 17).

Références bibliographiques

- Adelakoun, C. (2008). Les enjeux de la démocratisation au Bénin : le regard de la presse privée béninoise, Mémoire de Maîtrise en Sciences Politiques, Université du Québec au Montréal.
- Capitant, S. & Frere, M-S. (2011). Les Afriques médiatiques. Introduction thématique. *Afrique Contemporaine*, (240) 4, 25-41.
- FAO. (2013). La situation de la communication pour le développement au Niger : états des lieux, Rome, FAO, Tome 1.
- Frere, M.S. (2000). Presse et démocratie en Afrique francophone : les mots et les maux de la transition au Bénin et au Niger, Paris, Karthala.
- Frere, M-S. (2005). Médias en mutation : de l'émancipation aux nouvelles contraintes. *Politique Africaine*, n° 97, pp. 5-17.
- Gbaguidi, J. E. & al. (2008). Mass média et démocratie en Afrique Occidentale : Presse audiovisuelle et construction démocratique au Bénin : de la nécessité de deux niveaux de lecture des mutations en cours. Dakar, CODESRIA, Research Report n° 10.
- Gingras, A. M. (1999). Médias et démocratie, le grand malentendu. Québec, Les Presses de l'Université du Québec.
- Gnonzion, C. (2017). Média, société et démocratie en Côte d'Ivoire : des raisons de l'instabilité aux voies d'une situation socio-politique stable. *Revue Ivoirienne de Gouvernance et d'Etudes Stratégiques*, 4, 86-108.

- Goodale, J. (1997). Le premier amendement à la constitution américaine et la liberté de la presse. *Démocratie et Droits de l'Homme*, Vol. 2, n° 1.
- Muhlmann, G. (2004). *Du journalisme en démocratie*. Paris, Payot.
- Noudjenoume, P. (1999). *La démocratie au Bénin : Bilan et perspectives*. Paris, l'Harmattan.
- Perret, T. (2005). Médias et démocratie au Mali. *Le journalisme dans son milieu*. *Politique Africaine*, 97, 18-31.
- Roland, Carol. (1997). *Médias et démocratie*. Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Saidou, M. N. (2015). La stabilité démocratique : une solution pour la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Le cas du Niger. *Actes du 4^{ème} Symposium Annuel*, Gorée Institute, pp. 260-276.
- Tiemogo, A. (2000). *Presse privée et processus démocratique au Niger : cas du journal Le Républicain*, Mémoire de fin d'Etude, IFTIC.